

**Compte-rendu
de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2021**

L'assemblée générale ordinaire de la société Pherecydes Pharma s'est tenue le 22 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Didier Hoch, président du conseil de surveillance, à huis clos, hors de la présence physique de ses actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 (ci-après l' « **Ordonnance** ») ainsi que du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, pris en application de l'Ordonnance. Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance, l'Assemblée Générale pouvait être suivie en direct par les actionnaires et elle est accessible en différé sur le site internet de la Société (www.pherecydes-pharma.com).

Nombre d'actions composant le capital social :	5 834 325
Nombre d'actions ayant le droit de vote :	5 819 797
Nombre total de droit de vote :	5 819 797
Nombre de droits de vote des actionnaires ayant donné pouvoir au président ou ayant voté par correspondance :	3 842 252
Quorum atteint :	66,02 %
Pourcentage des droits de vote :	66,02 %

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE		
1^{ère} résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Adoptée Pour 3 842 252 Contre 0 Abstention 0 Hors vote 0
2^{ème} résolution	Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Adoptée Pour 3 842 252 Contre 0 Abstention 0 Hors vote 0

3^{ème} résolution	Approbation d'une convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce	Adoptée Pour 3 728 252 Contre 114 000 Abstention 0 Hors vote 0
4^{ème} résolution	Renouvellement du mandat de Go Capital en tant que membre du conseil de surveillance	Adoptée Pour 3 842 252 Contre 0 Abstention 0 Hors vote 0
5^{ème} résolution	Autorisation à donner au conseil d'administration, pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de ses propres actions, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants de Code de commerce	Adoptée Pour 3 842 252 Contre 0 Abstention 0 Hors vote 0
6^{ème} résolution	Pouvoirs pour formalités.	Adoptée Pour 3 842 252 Contre 0 Abstention 0 Hors vote 0